

Commune de TAVERA (20163)
AVIS DE CREATION
DE TITRE DE PROPRIETE

Date de L'acte : 01/07/2022

Suivant acte reçu par Maître Laurent MATIVET Notaire à AJACCIO

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

Un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil.

A la requête de :

Madame Danièle Louise Charlotte ROSSET, demeurant à SAINT-MARTIN-DU-VIVIER (76160) 79 IMPASSE DES ROCAILLES. Veuve de Monsieur Mathieu POLVERELLI. Née à ELBEUF (76500), le 26 juillet 1940.

Bénéficiaires - Propriétaires :

Monsieur Mathieu **POLVERELLI**, demeurant à MARSEILLE 6ÈME ARRONDISSEMENT (13006) 13 Cours Lieutaud. Né à TAVERA (20163), le 26 avril 1940.
Décédé à MARSEILLE 9ÈME ARRONDISSEMENT (13009) (FRANCE), le 6 septembre 1998.

Et son épouse Madame Danièle **ROSSET**, ci-avant désignée.

Désignation des Biens :

Dans un ensemble immobilier situé à TAVERA (CORSE-DU-SUD) 20163 Lieu-dit POGGIO, composé d'une maison d'habitation et un jardin d'agrément cadastré Section B N°895 : **lot 11.**

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire. »

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Adresse mail de l'étude : laure-anne.liaigre.20003@notaires.fr
(Où doit être envoyée l'avis de réception par la préfecture et la C.T.C)